

verselle. Le cas de l'ex-URSS et, plus encore de la Fédération de Russie d'aujourd'hui, est un cas très particulier, mais il illustre bien, parfois jusqu'à la caricature, les ambiguïtés de l'institutionnalisation politique des minorités nationales. C'est là le principal enseignement qui doit être tiré du système soviétique « des nationalités ». La question principale est la suivante : comment l'instauration d'un statut spécifique pour les minorités nationales agit-il profondément et à long terme sur les processus de formation, d'évolution et de circulation des élites politiques et économiques au sein de l'ensemble fédéral ? Il faut souligner qu'une fois assortie d'un statut politique, une fois institutionnalisée, l'identité nationale devient un critère puissant de différenciation sociale au sein de l'ensemble de la société, minorités et majorité comprises.

L'élaboration d'un statut pour les minorités nationales vise généralement à leur meilleure représentation politique et institutionnelle au sein de l'ensemble fédéral. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, en Russie et en Autriche-Hongrie, l'autonomie des minorités nationales est indissociable de la démocratisation des ces Empires multiethniques. Le tout est de savoir sur quel fondement, selon quels critères, instituer cette autonomie. Deux thèses très célèbres peuvent être confrontées sur ce point : la thèse d'Otto Bauer (autonomie extra-territoriale des minorités) ; les thèses marxistes-léninistes, Staline (dans le *Marxisme et la question nationale*, 1913), fondées sur l'autonomie des minorités nationales sur une base territoriale.

La thèse d'Otto Bauer<sup>64</sup> anime encore, quoique sous une forme différente, les débats sur le statut des minorités nationales à l'heure actuelle, à travers l'idée d'une discrimination positive des minorités nationales. La discrimination positive vise à garantir la non-discrimination des individus appartenant aux minorités nationales (et par là leur autonomie culturelle) en instaurant par exemple un système de quotas pour la représentation des divers groupes dans les institutions (universités, Parlements, conseils municipaux, etc.). Ce système avait été envisagé en détail par Otto Bauer en 1908. Il a été appliqué en URSS dans un certain nombre de domaines. Nous prendrons l'exemple des quotas par nationalité pour l'entrée à l'université. En URSS, jusqu'en 1990, la « nationalité » était un facteur pris en compte dans l'admission à l'université : chaque « nationalité » avait un quota, supposé garantir l'accès de toutes les « nationalités » à une formation supérieure. Combinée avec la politique d'indigénisation du pouvoir – qui exigeait la formation de cadres nationaux dans les républiques – cette sorte de « discrimination positive » à la soviétique contribuait à limiter l'accès de groupes nationaux sociologiquement issus dans leur majorité des couches intellectuelles (Juifs, Allemands, Arméniens de Russie, Tatars d'Asie centrale) à l'université. Cette politique a finalement contribué à limiter l'accès de toutes les « minorités » de toutes les républiques (Juifs de Russie, mais aussi, et paradoxalement Russes d'Ukraine ou d'Estonie)

64. O. BAUER, *La question des nationalités et la social-démocratie*, Paris, EDI-Guérin Littérature, 1987 (en 2 vol.).